

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

24 novembre 2010

Compte rendu des Coprésidents de la réunion
du Comité du fonds fiduciaire du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF)

11 novembre 2010

Coprésidents

Vicky Seymour, Royaume-Uni
Andrew Steer, Banque mondiale

Introduction au compte rendu

1. En vertu du Règlement intérieur du Comité du fonds fiduciaire du SCF, le compte rendu des Coprésidents figurant ci-dessous résume les conclusions de la réunion et les décisions prises à cette occasion.

Ouverture de la séance

2. La réunion est ouverte par M. Andrew Steer, envoyé spécial chargé des questions de changement climatique à la Banque mondiale et Coprésident du Comité du fonds fiduciaire du SCF.

Élection de la Coprésidente

3. Le Sous-comité a élu M^{me} Vicky Seymour (Royaume-Uni) pour occuper les fonctions de Coprésidente du Comité du fonds fiduciaire du SCF du 11 novembre 2010 au 31 décembre 2010.

Adoption de l'ordre du jour

4. Les participants à la réunion adoptent l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SCF/TFC.6/1/Rev.1.

Rapport d'avancement sur les programmes ciblés relevant du SCF

5. Le Comité du fonds fiduciaire examine le document SCF/TFC.6/3 intitulé *Progress Report on Targeted Programs under the Strategic Climate Fund* et se félicite des importants progrès accomplis par les pays pilotes et les banques multilatérales de développement (BMD) dans le cadre des trois programmes ciblés relevant du SCF, à savoir le FIP, le PPCR et le SREP. Le Comité du fonds fiduciaire invite les pays pilotes et les BMD à passer à l'étape suivante de la mise en œuvre des programmes tout en améliorant l'efficacité, en renforçant les activités sur le terrain et en procédant, de façon rigoureuse et sans relâche, aux améliorations nécessaires à la maximisation de la valeur ajoutée du SCF.

6. Le Comité du fonds fiduciaire demande à l'Unité administrative des FIC d'inclure dans le prochain rapport d'avancement des informations supplémentaires sur les sujets suivants : les enseignements tirés des trois programmes ciblés ; le rôle des institutions bilatérales et du secteur privé dans le soutien aux investissements des FIC ; les risques de mise en œuvre et les stratégies d'atténuation. Cet exercice servira à informer les membres du Comité des résultats et des difficultés de la mise en œuvre de programmes ciblés du SCF dans le cadre d'opérations pilotes. Le Comité du fonds fiduciaire insiste sur la nécessité d'assurer un maximum de transparence pour faire participer un large éventail de parties prenantes et renforcer la crédibilité des FIC.

Rapport de l'Administrateur sur la situation financière du SCF

7. Le Comité du fonds fiduciaire accueille avec satisfaction le document intitulé *Trustee Report on the Financial Status of the SCF Trust Fund* (SCF/TFC.6/4) et prend note de la situation en ce qui concerne les promesses de contributions, les versements effectués à ce titre et le total des recettes perçues par le SCF et ses programmes ciblés ; des ressources disponibles au titre des programmes ciblés ; et de l'état d'avancement des activités engagées par l'Administrateur pour gérer le fonds fiduciaire du SCF.

8. Le Comité du fonds fiduciaire salue les efforts déployés par les contributeurs pour verser leurs contributions au fonds fiduciaire.

Cadre de résultats du SCF

9. Les participants à la réunion examinent le document SCF/TFC.6/5 intitulé *SCF Results Framework* et saluent les progrès accomplis au sujet de la finalisation des travaux consacrés à la mise au point d'un modèle logique pour les programmes FIP, PPCR et SREP. Le Comité approuve les cadres de résultats du PPCR et du SREP en tant que documents évolutifs destinés à servir de base à la poursuite de l'élaboration des programmes et des projets PPCR et SREP. Le Comité convient qu'il faut appliquer le cadre avec souplesse, de façon pragmatique et en tenant compte de la spécificité des pays. Il est important que l'application du cadre de résultats s'accompagne de la mise en place de systèmes de suivi nationaux. L'Unité administrative des FIC et le Comité des BMD sont invités à rendre compte au Comité du fonds fiduciaire des enseignements tirés de la mise en application du cadre, s'agissant notamment d'une meilleure compréhension des coûts, afin qu'il soit possible d'ajuster le cadre en fonction de l'expérience acquise sur le terrain.

10. Le Comité du fonds fiduciaire du SCF prend note de la décision du Sous-comité du FIP d'approuver le modèle logique du FIP, étant entendu que ce modèle sera révisé et examiné dans la perspective de son adoption comme composante du cadre de résultats du FIP. Le Comité du fonds fiduciaire accepte de déléguer ses pouvoirs au Sous-comité du FIP en ce qui concerne l'approbation du cadre de résultats du FIP. Le Comité du fonds fiduciaire du SCF convient de simplifier le projet de cadre de résultats du FIP et demande à l'Unité administrative des FIC, en consultation avec le Comité des BMD, d'engager un processus de consultation en vue de soumettre une révision du projet de cadre de résultats du FIP à l'agrément du Sous-comité du FIP d'ici à mars 2011.

11. Le Comité du fonds fiduciaire demande à l'Unité administrative des FIC et au Comité des BMD d'étudier la meilleure façon d'intégrer des spécialistes des questions de parité entre les sexes dans les missions conjointes organisées dans le cadre de chaque programme ciblé et de soumettre un projet à l'approbation du Comité.

Coût de l'appui des BMD à la mise en œuvre des projets et de leurs services de supervision dans le cadre des programmes et projets du secteur public relevant du SCF

12. Le Comité du fonds fiduciaire examine le document SCF/TFC.6/6, intitulé *Costs of MDB Project Implementation Support and Supervision Services for Public Sector Programs and Projects under the SCF*, et approuve le projet de création d'un système permettant de rembourser

les BMD du coût de leur soutien à la mise en œuvre des projets et de leurs services de supervision. Le Comité note que les allocations budgétaires qu'il est prévu d'affecter aux BMD au titre de la fourniture de services administratifs, d'aide à la programmation des opérations dans les pays, de soutien à la mise en œuvre des projets et de services de supervision dans le cadre du SCF sont estimées à 6,2 % des ressources du SCF devant être distribuées aux pays.

13. Le Comité décide que les paiements effectués au profit des BMD pour les défrayer du coût de leur appui à la mise en œuvre des projets et de leurs services de supervision dans le cadre d'opérations du secteur public financées par le SCF doivent être proposés et approuvés au cas par cas et que chaque BMD utilisera les procédures qu'elle applique dans le cadre de ses activités ordinaires pour évaluer le coût de son soutien à la mise en œuvre des projets et de ses services de supervision. Le Comité convient d'utiliser un ensemble de critères de coût comme référence pour examiner et approuver les demandes relatives à chaque projet.

14. Le Comité convient également que le financement des coûts encourus par les BMD au titre de leur soutien à la mise en œuvre des projets et de leurs services de supervision doit être défini dans le cadre de chaque stratégie ou plan d'investissement en tant que composante distincte de la demande de financement globale portant sur cette stratégie ou ce plan. Le Comité demande à l'Unité administrative des FIC, en consultation avec les BMD, de clarifier la façon dont ces ressources seront liées aux allocations de ressources qui seront décidées par les Sous-comités. Le Comité estime qu'il ne faut pas considérer que les coûts encourus par les BMD réduisent les allocations attribuées aux pays pilotes.

Demande de financement supplémentaire pour les programmes nationaux du PPCR

15. Le Sous-comité du SCF examine le document SCF/TFC.6/7 intitulé *Supplemental Request for Funding for PPCR Country Programming* et approuve la demande de financement supplémentaire d'un montant de 564 200 dollars visant à affiner le processus de programmation d'activités au plan national dans le cadre des projets pilotes du PPCR. Sur la base de l'expérience acquise par le biais du PPCR, le Comité du fonds fiduciaire prend aussi note du fait que des financements supplémentaires pourraient être sollicités durant l'exercice 12 à l'appui de la programmation d'activités au plan national dans le cadre de projets pilotes financés au titre du FIP et du SREP.

Options relatives à l'examen de la qualité des plans et stratégies d'investissement relevant du SCF

16. Le Comité du fonds fiduciaire du SCF examine le document SCF/TFC.6/8, intitulé *Options for a Quality Review of Investment Plans and Strategies under the SCF*, et convient qu'un examen technique indépendant bien ciblé pourrait contribuer à améliorer la qualité des plans et des stratégies.

17. Dans cette optique, le Comité du fonds fiduciaire du SCF convient que l'examen devrait être indépendant et s'inscrire dans le processus de développement des plans et stratégies d'investissement, et devrait :

- a) apporter une valeur ajoutée au processus de conception des plans ou stratégies d'investissement et être perçu comme un instrument utile à la disposition des pays, des BMD et du Sous-comité ;
- b) s'inscrire dans le processus de préparation, piloté par les pays, des stratégies ou plans d'investissement ;
- c) refléter les objectifs et les critères d'investissement du programme ciblé ;
- d) mettre les connaissances et l'expérience à la disposition des parties prenantes concernées, notamment les membres et observateurs des organes dirigeants du SCF.

18. Le Comité du fonds fiduciaire du SCF demande à l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, d'élaborer un projet de processus et de critères pour la préparation d'un examen technique indépendant des plans et stratégies d'investissement du SCF qui soit conforme aux critères mentionnés ci-dessus. Le projet devrait examiner aussi le coût de l'examen et avancer des propositions quant à la meilleure façon de dégager les ressources nécessaires au financement de ces coûts. Le projet devrait être soumis par courrier à l'approbation du Comité du fonds fiduciaire du SCF. Les plans et stratégies d'investissement élaborés avant le choix des procédures de l'examen technique indépendant peuvent suivre leur cours selon les procédures en vigueur actuellement.

19. Le Sous-comité convient d'examiner le processus lorsque le projet d'examen aura été approuvé et mis en application dans trois à cinq pays pilotes, afin de déterminer si ce projet apporte une valeur ajoutée.

Note sur la sélection des membres des Sous-comités du SCF

20. Le Comité du fonds fiduciaire du SCF examine le document SCF/TFC.6/9, intitulé *Note on the Selection of Members of the SCF Sub-Committees*, et demande à l'Unité administrative des FIC d'organiser, durant le Forum de partenariat de 2011, des consultations sur la sélection des membres des Sous-comités du FIP, du PPCR et du SREP qui exerceront un mandat d'un an jusqu'au Forum de partenariat de 2012. Conformément aux descriptifs du SCF et des programmes ciblés, il convient d'organiser des consultations parmi les pays contributeurs pour leur permettre de désigner des représentants, ainsi que parmi les pays bénéficiaires admissibles pour qu'ils choisissent les leurs.

21. Compte tenu que les documents du PPCR stipulent qu'une fois que les projets pilotes auront été choisis, les représentants appelés à siéger au Sous-comité du PPCR devront être sélectionnés parmi les pays pilotes, il conviendra d'organiser des consultations parmi ces pays pour leur permettre de sélectionner les personnes qui occuperont les sièges du Sous-comité revenant aux pays bénéficiaires.

22. En ce qui concerne le FIP et le SREP, qui prévoient de donner la priorité aux pays pilotes pour représenter les pays bénéficiaires admissibles, le Sous-comité décide que quatre des six sièges revenant aux pays bénéficiaires dans chaque Sous-comité seront attribués à un pays pilote. Les deux autres sièges devront être occupés par des pays bénéficiaires ne figurant pas parmi les

pays pilotes. L'Unité administrative des FIC est invitée à organiser des consultations parmi les pays pilotes pour attribuer les sièges qui leur reviennent dans chaque Sous-comité. Les autres pays bénéficiaires admissibles peuvent participer à ces consultations s'ils le souhaitent.

Élection des Coprésidents

23. Selon le *Règlement intérieur des réunions du Comité du fonds fiduciaire du SCF*, « le Comité du SCF, avant la clôture de la dernière Réunion ordinaire du mandat de six mois, élit parmi ses Membres un représentant d'un pays contributeur ou d'un pays bénéficiaire pour occuper les fonctions de Coprésident pour la durée du mandat suivant ».

24. La Coprésidente actuelle, Vicky Seymour (Royaume-Uni), a été élue pour la période allant du 11 novembre 2010 au 31 décembre 2010.

25. Le Comité du fonds fiduciaire du SCF a élu M. Ahmed Moosa (Maldives) Coprésident du Comité du fonds fiduciaire du SCF pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 2 juillet 2011.

Questions diverses

26. Le Comité du fonds fiduciaire du SCF convient de modifier le paragraphe 41 du *Règlement intérieur des réunions du Comité du fonds fiduciaire du SCF* afin de le libeller comme suit :

XIII. Dépenses

41. Les Membres (ou les Suppléants, le cas échéant) représentant des pays admis à emprunter à l'IDA ou à des entités similaires mais pas à la BIRD sont remboursés d'un montant raisonnable de frais de voyage et d'hébergement encourus pour assister à une Réunion. Si plus de deux Réunions avec présence physique se tiennent pendant une période de mandat d'un an telle que définie au paragraphe 9 ci-dessus, et s'il en fait la demande, tout Membre (ou Suppléant, le cas échéant) représentant les pays admissibles bénéficiaires conformément aux dispositions du paragraphe 14 b) du Cadre de gouvernance du SCF est également remboursé d'un montant raisonnable de frais de voyage et d'hébergement encourus pour assister auxdites Réunions supplémentaires. Ces frais sont payés ou remboursés suivant les politiques et procédures de la Banque mondiale, et sont inclus dans les budgets administratifs de l'Unité administrative.

Clôture de la séance

27. La réunion est close le 11 novembre 2010.